CONDITIONS GENERALES DE TARIFICATION DE LA EIC WA		
RUBRIQUES	**BASE DE CALCUL**	**TAUX HOMOLOGUES EIC**
OPERATIONS DU MARCHE PRIMAIRE		
Commission de structuration et d'arrangement d'opérations financières de	Montant levé	[0.75% - 2%]
		Maximum : 2%
Commission de placement de titres	Montant placé	[0.35% - 1.72%]
		Maximum : 1,72%
Frais d'introduction en bourse	Forfait	10 625 000 FCFA
		Maximum : 10 625 000 FCFA
OPERATIONS DU MARCHE SECONDAIRE		
Commission de courtage sur transactions ordinaires	Montant de la transaction	[0.4% - 1%]
		Maximum: 1%
Comission de courtage sur transaction sur dossier	Montant de la transaction sur dossier	[0.4% - 0.81%]
		Maximum: 0,81%
CONSERVATION DE TITRES ET TENUE DE COMPTE		
Commission de conservation	Valeur du portefeuille d'actifs conservés	[0% - 0.5%] (tarif annuel prélèvements trimestriels)
		Maximum : 0,50%
Frais de tenue de compte	Forfait par ligne	5 000 FCFA: personnes physiques
		10 000 FCFA: personnes morales
		Maximum : 15 625 FCFA
Commission de gestion sous mandat	Valeur du portefeuille sous gestion	[0% - 2%] (tarif annuel prélèvements trimestriels)
		Maximum: 2%
AUTRES SERVICES		
Commssion de transfert de titres	Forfait par ligne	[10 000 - 34 375 FCFA]
		Maximum: 34 375 FCFA

SIGNATURE